



*Bourgeoisie
de Riddes*

1908 Riddes



Tél. 027 306 19 54

www.riddes.ch

bourgeoisie.riddes@gmail.com

Message introductif et Rapport sur les comptes 2024 et le budget 2025

Message introductif

Vous êtes convoqués en assemblée bourgeoisiale le 27 mars 2025 avec comme points principaux à l'ordre du jour, l'adoption des comptes proposés pour l'exercice 2024 et l'adoption du budget 2025 de la Bourgeoisie de Riddes.

Comptes de fonctionnement 2024

Le compte de fonctionnement 2024 de la Bourgeoisie boucle avec une marge d'autofinancement négative de Frs – 4'927.01 Avec un total des amortissements de Frs 324'211.-, le compte 2024 se solde par une diminution de la fortune de Frs 329'138.01.

Les charges de fonctionnement atteignent Frs 255'021.01. Elles comprennent Frs 164'27.46 de frais administratifs et financiers (assurances, impôts, intérêts ...) ainsi que Frs 90'773.55 pour l'entretien des différents bâtiments.

Les revenus de fonctionnement se montent pour 2024 à Frs 250'094.-. Ils se composent des revenus nets de nos bâtiments Midi-14 à hauteur de Frs 177'703.35. L'ensemble des autres locations (alpages, piste de luge, ruraux, couverts ...) se monte à Frs 50'874.05. Les revenus financiers et subvention atteignent Frs 21'66.60.

Compte des investissements 2024

Comme les investissements, font partie de la fortune immobilière, ils n'apparaissent pas dans le compte des investissements.

De ce fait, le compte des investissements de la Bourgeoisie de Riddes ne comporte aucun mouvement.

Budget 2025

Le budget 2025 sera dans la continuité des comptes des années antérieures. Les recettes proviennent principalement des bâtiments Midi-14h pour Frs 175'000.-, et des locations des autres biens et subventions pour Frs 64'424.50. Le total des recettes devrait atteindre la somme de Frs 239'424.50.-.

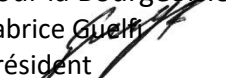
L'ensemble des charges de fonctionnement devrait se monter à Frs 193'900.-. La marge d'autofinancement atteindrait ainsi Frs 45'524.50. En y ajoutant des amortissements pour Frs 296'860.-, le compte de fonctionnement devrait se solder par une perte de Frs 251'335.50.

Aucun mouvement n'est prévu dans le compte d'investissement pour l'année 2025.

Dans l'attente de vous retrouver nombreuses et nombreux lors de notre assemblée bourgeoisiale, je vous adresse, chères bourgeoises et chers bourgeois, mes meilleurs sentiments.

Dans l'attente de vous retrouver nombreuses et nombreux lors de notre assemblée bourgeoisiale, je vous adresse, chères bourgeoises et chers bourgeois, mes meilleurs sentiments.

Pour la Bourgeoisie de Riddes
Fabrice Guelfi
Président



COMPTES 2024

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	26'868.80	27'000.00	29'994.60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	134'688.75	106'500.00	200'474.34
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	356'417.45	324'050.00	324'211.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	446.40	-	-
36 Charges de transferts	CHF	-	-	-
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	518'421.40	457'550.00	554'679.94
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	-	-	-
43 Revenus divers	CHF	179.65	-	9'288.20
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	5'000.00	5'000.00	5'000.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	5'179.65	5'000.00	14'288.20
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-513'241.75	-452'550.00	-540'391.74
34 Charges financières	CHF	24'634.15	24'500.00	24'552.07
44 Revenus financiers	CHF	236'402.55	220'424.50	235'805.80
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	211'768.40	195'924.50	211'253.73
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		-301'473.35	-256'625.50	-329'138.01
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	-301'473.35	-256'625.50	-329'138.01

Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte
2023Budget
2024Compte
2024

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	186'638.10	158'000.00	255'021.01
Revenus financiers	+ CHF	242'028.60	225'424.50	250'094.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	4'927.01
Marge d'autofinancement	= CHF	55'390.50	67'424.50	-
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	4'927.01
Marge d'autofinancement	+ CHF	55'390.50	67'424.50	-
Amortissements planifiés	- CHF	356'417.45	324'050.00	324'211.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	446.40	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	301'473.35	256'625.50	329'138.01
Excédent de revenus	= CHF	-	-	-

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	4'927.01
Marge d'autofinancement	+ CHF	55'390.50	67'424.50	-
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	4'927.01
Excédent de financement	= CHF	55'390.50	67'424.50	-

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2023 Etat 31.12.2024

1	Actif	7'963'313.46	7'564'625.35
	Patrimoine financier	7'691'788.46	7'293'100.35
100	Disponibilités et placements à court terme	302'101.01	242'986.35
101	Créances	43'265.75	43'573.25
102	Placements financiers à court terme	200.00	200.00
104	Actifs de régularisation	20'669.95	5'000.00
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	11'750.00	7'100.00
107	Placements financiers	123'000.00	123'000.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	7'190'801.75	6'871'240.75
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	271'525.00	271'525.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	271'525.00	271'525.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	7'963'313.46	7'564'625.35
	Capitaux de tiers	2'027'031.60	1'957'481.50
200	Engagements courants	-5'378.90	-38'884.50
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	9'000.00	5'270.00
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	2'023'410.50	1'991'096.00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	5'936'281.86	5'607'143.85
29	Capital propre	5'936'281.86	5'607'143.85

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	0 Administration générale	76'468.85	179.65	64'500.00	-	110'996.29
8 Economie publique	446.40	5'446.40	-	5'000.00	-	5'000.00
9 Finances et impôts	466'586.70	236'402.55	417'550.00	220'424.50	468'235.72	235'805.80
Total des charges et des revenus	543'501.95	242'028.60	482'050.00	225'424.50	579'232.01	250'094.00
Excédent de charges		301'473.35		256'625.50		329'138.01
Excédent de revenus	-		-		-	

Compte de résultats selon les natures

Compte 2023

Budget 2024

Compte 2024

	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	26'868.80		27'000.00		29'994.60	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	134'688.75		106'500.00		200'474.34	
33 Amortissements du patrimoine administratif	356'417.45		324'050.00		324'211.00	
34 Charges financières	24'634.15		24'500.00		24'552.07	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	446.40		-		-	
36 Charges de transferts	-		-		-	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	446.40		-		-	
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		-		-		-
43 Revenus divers		179.65		-		9'288.20
44 Revenus financiers		236'402.55		220'424.50		235'805.80
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		5'000.00		5'000.00		5'000.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		446.40		-		-
Total des charges et des revenus	543'501.95	242'028.60	482'050.00	225'424.50	579'232.01	250'094.00
Excédent de charges		301'473.35		256'625.50		329'138.01
Excédent de revenus	-		-		-	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses		-		-		-
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses		-		-		-
Excédent de recettes	-		-		-	

Tableau des amortissements

	Valeur au 31.12.2023	Investis- sements 2024	Désinvesti s-sements 2024	Amortis- sements 2024	Valeurs d'investissements	Valeur au 31.12.2024
Bâtiment "Midi" 8% VR	2'162'000.00	-	-	173'000.00	3'007'791.74	1'989'000.00
Bâtiment "Midi" Véranda 8% VR	141'300.00	-	-	11'300.00	175'740.13	130'000.00
Bâtiment "14H" 8% VR	1'204'683.00	-	-	96'000.00	1'679'747.40	1'108'683.00
Couvert Villy 8% VR	380'531.00	-	-	30'431.00	465'223.45	350'100.00
Chalet Taillay 8% VR	1.00	-	-	-	1.00	1.00
Mayen aux Esserts 16.65% VR	3'290.00	-	-	530.00	4'730.00	2'760.00
Mobilier 35 % VR	11'750.00	-	-	4'650.00	26'234.10	7'100.00
Cave à fromages 35% VR	1.00	-	-	-	1.00	1.00
Maison de la forêt 8% VR	104'210.00	-	-	8'300.00	120'290.00	95'910.00
Sentier des Sens	1.00	-	-	-	1.00	1.00
				-		
	4'007'767.00	-	-	324'211.00	5'479'759.82	3'683'556.00

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels 2024

À l'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Riddes



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels 2024 de la bourgeoisie de Riddes, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de profits et pertes, le compte d'investissements pour l'exercice arrêté à cette date. Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions des articles 83 ss de la loi sur les communes du 5 février 2004 et des articles 89 ss de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la bourgeoisie de Riddes conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels 2024 conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :



- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la bourgeoisie.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil bourgeoisial notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil bourgeoisial. Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- les autres dispositions cantonales ou communales éventuelles sont respectées
- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions légales
- l'entretien final avec le Président de la Bourgeoisie a eu lieu
- la bourgeoisie présente une fortune nette
- les compétences en matière financière sont respectées
- selon notre appréciation la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements

Nous recommandons de proposer à l'assemblée bourgeoisial d'approuver les comptes annuels 2024.

Martigny, le 21 février 2025

BYC Fiduciaire SA (ASR N° 504583)
Réviseur agréé
Yann BESSARD (ASR N° 108152)

BUDGET 2025

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	26'868.80	27'000.00	32'000.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	134'688.75	106'500.00	135'500.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	356'417.45	324'050.00	296'860.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	446.40	-	-
36 Charges de transferts	CHF	-	-	-
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	518'421.40	457'550.00	464'360.00
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	-	-	-
43 Revenus divers	CHF	179.65	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	5'000.00	5'000.00	5'000.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	5'179.65	5'000.00	5'000.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-513'241.75	-452'550.00	-459'360.00
34 Charges financières	CHF	24'634.15	24'500.00	26'400.00
44 Revenus financiers	CHF	236'402.55	220'424.50	234'424.50
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	211'768.40	195'924.50	208'024.50
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		-301'473.35	-256'625.50	-251'335.50
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	-301'473.35	-256'625.50	-251'335.50

Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte
2023Budget
2024Budget
2025

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	186'638.10	158'000.00	193'900.00
Revenus financiers	+ CHF	242'028.60	225'424.50	239'424.50
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	55'390.50	67'424.50	45'524.50
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	55'390.50	67'424.50	45'524.50
Amortissements planifiés	- CHF	356'417.45	324'050.00	296'860.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	446.40	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	301'473.35	256'625.50	251'335.50
Excédent de revenus	= CHF	-	-	-

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	55'390.50	67'424.50	45'524.50
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	55'390.50	67'424.50	45'524.50

Compte de résultats selon les tâches						
	Compte 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	76'468.85	179.65	64'500.00	-	87'000.00	-
8 Economie publique	446.40	5'446.40	-	5'000.00	-	5'000.00
9 Finances et impôts	466'586.70	236'402.55	417'550.00	220'424.50	403'760.00	234'424.50
Total des charges et des revenus	543'501.95	242'028.60	482'050.00	225'424.50	490'760.00	239'424.50
Excédent de charges		301'473.35		256'625.50		251'335.50
Excédent de revenus	-		-		-	

Compte de résultats selon les natures

Compte 2023

Budget 2024

Budget 2025

	Compte 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	26'868.80		27'000.00		32'000.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	134'688.75		106'500.00		135'500.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	356'417.45		324'050.00		296'860.00	
34 Charges financières	24'634.15		24'500.00		26'400.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	446.40		-		-	
36 Charges de transferts	-		-		-	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	446.40		-		-	
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		-		-		-
43 Revenus divers		179.65		-		-
44 Revenus financiers		236'402.55		220'424.50		234'424.50
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		5'000.00		5'000.00		5'000.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		446.40		-		-
Total des charges et des revenus	543'501.95	242'028.60	482'050.00	225'424.50	490'760.00	239'424.50
Excédent de charges		301'473.35		256'625.50		251'335.50
Excédent de revenus	-		-		-	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses		-		-		-
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses		-		-		-
Excédent de recettes	-		-		-	

PLANIFICATION PLURIANNUELLE 2026-2029

Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029

Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	186'638	158'000	193'900	182'500	184'800	185'100	188'900
Total des revenus financiers	242'029	225'425	239'425	220'000	220'000	220'000	220'000
Marge d'autofinancement	55'390	67'425	45'525	37'500	35'200	34'900	31'100
Amortissements planifiés	356'417	324'050	296'860	272'500	250'200	229'900	211'100
Attributions aux fonds et financements spéciaux	446	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	446	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	-301'473	-256'626	-251'336	-235'000	-215'000	-195'000	-180'000

Tableau des amortissements

	Valeurs d'investissements	Valeur au 31.12.2024	Investis- sements 2025	Désinves- tis- sements 2025	Budget Amortis- sements 2025	2026	2027	2028	2029	VR au 31.12.2029
Bâtiment "Midi" 8% VR	3'007'791.74	1'989'000.00	-	-	159'100.00	146'400.00	134'700.00	123'900.00	114'000.00	1'310'900.00
Bâtiment "Midi" Véranda 8% VR	175'740.13	130'000.00	-	-	10'400.00	9'600.00	8'800.00	8'100.00	7'400.00	85'700.00
Bâtiment "14H" 8% VR	1'679'747.40	1'108'683.00	-	-	88'700.00	81'600.00	75'100.00	69'100.00	63'500.00	730'683.00
Couvert Villy 8% VR	465'223.45	350'100.00	-	-	28'000.00	25'800.00	23'700.00	21'800.00	20'100.00	230'700.00
Chalet Tailly 8% VR	1.00	1.00	-	-	-	-	-	-	-	1.00
Mayen aux Esserts 16.65% VR	4'730.00	2'760.00	-	-	460.00	400.00	300.00	300.00	200.00	1'100.00
Mobilier 35 % VR	26'234.10	7'100.00	-	-	2'500.00	1'600.00	1'100.00	700.00	400.00	800.00
Cave à fromages 35% VR	1.00	1.00	-	-	-	-	-	-	-	1.00
Maison de la forêt 8% VR	120'290.00	95'910.00	-	-	7'700.00	7'100.00	6'500.00	6'000.00	5'500.00	63'110.00
Sentier des Sens	1.00	1.00	-	-	-	-	-	-	-	1.00
	5'479'759.82	3'683'556.00	-	-	296'860.00	272'500.00	250'200.00	229'900.00	211'100.00	2'422'996.00

Annexe aux comptes

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la bourgeoisie de Riddes

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Riddes se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Riddes se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 100.-

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 1'000.-

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 2'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont autorisés que si une justification peut être donnée.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 2'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Bâtiments : 8% à 15% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% à 60% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 100%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr.100.-

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 100.-

Engagements financiers à long terme (compte bilan 208)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 1'000.-

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les

financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

VERSION du 19.2.2024